

2012

Chiffres de la Sécurité Routière*

Victimes

3 653 tués
(personnes décédées sur le coup ou dans les 30 jours)

11 tués par jour

75 851 blessés

*Source : Bilan 2012 (Métropole)

Causes

Plus de **90 %** des accidents sont dus à un mauvais comportement du conducteur.

- Facteur d'accident n° 1 : **ALCOOL**
- Facteur d'accident n° 2 : **VITESSE**
- Facteur d'accident n° 3 : **NON RESPECT DES RÈGLES**
(distances de sécurité, priorités, téléphone, cannabis...)

Coût total en 2011

22,98 milliards d'euros

Pour réduire l'hécatombe, il faut d'abord respecter les règles.



Réf. 30202007/2566

© Codes Rousseau

ABC DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Règles
&
conseils

seine-et-marne.fr  

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

A

ALCOOL

À partir de 0,50 g/l de sang, interdiction de conduire.

Sanctions

Entre 0,50 g/l et 0,79 g/l de sang

- Amende forfaitaire _____ 135 €
- Retrait de points _____ 6
- Suspension du permis de conduire* _____ maxi 3 ans
- Immobilisation du véhicule.

À partir de 0,80 g/l de sang, c'est un délit

- Amende maximum _____ 4 500 €
- Retrait de points _____ 6
- Suspension ou annulation du permis de conduire _____ maxi 3 ans
- Immobilisation du véhicule.

info +

Le seuil de 0,50 g/l de sang est ramené à 0,20 g/l pour les conducteurs des véhicules de transport en commun.

C

CAPITAINE DE SOIRÉE

Le Capitaine de soirée est le conducteur désigné pour raccompagner ses amis après une fête.

"Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas!"

Il s'engage à rester sobre jusqu'à la fin de la soirée. Comment devient-on Capitaine de soirée? Tous les moyens sont bons : volontariat, jeux, tirage au sort...

info +

La première cause de mortalité des jeunes de 18 à 24 ans au volant est l'alcool.

2 * En cas de comparution devant le tribunal par décision du Procureur de la République ou de contestation de l'amende forfaitaire.

C

CASQUE



Le conducteur et le passager d'un cyclomoteur ou d'une moto doivent porter un casque homologué.

Vital en cas de chute, à condition qu'il soit correctement attaché et à la bonne taille.

Sanctions

- Amende forfaitaire _____ 135 €
- Retrait de points _____ 3
- Immobilisation du deux-roues.

C

CEINTURE

Le port de la ceinture est obligatoire à l'avant comme à l'arrière de jour comme de nuit.

Sanctions

- Amende forfaitaire _____ 135 €
- Retrait de points (conducteur pas attaché) _____ 3

Attachez-vous...
Même pour les petits trajets!



info +

Cette obligation s'applique à tous les occupants de places munies de ceintures, y compris dans les poids lourds et les transports en commun.

C

CODE DE LA RUE

Donner la priorité au plus faible.

La zone 30

Secteur où la vitesse est limitée à 30 km/h.



Entrée



Sortie

L'aire piétonne

Espace réservé aux piétons. Le trafic motorisé est interdit ou limité à certaines heures.

Les cyclistes doivent y circuler à l'allure du pas.



Entrée



Sortie

La zone de rencontre

Zone où se mélangent tous les usagers : les piétons peuvent circuler sur la chaussée. Ils ont la priorité.

Tous les véhicules peuvent y circuler, mais sans excéder la vitesse de 20 km/h.



Entrée



Sortie

info +

Respecter les limitations de vitesse et conserver une vigilance maximale aux abords de ces zones. Elles indiquent une fréquentation importante de piétons (écoles, zones commerçantes...).

D

DISTANCE DE SÉCURITÉ

2 secondes d'intervalle : c'est le minimum pour éviter une collision.

Sanctions

- Amende forfaitaire _____ 135 €
- Retrait de points _____ 3
- Suspension du permis de conduire* _____ maxi 3 ans

info +

À 50 km/h : 30 m d'espace minimum.
À 90 km/h : 50 m d'espace minimum.
À 130 km/h : 73 m d'espace minimum.

D

DROGUES

Il n'y a pas de drogues "douces". Toutes sont dangereuses au volant.

Conduire sous l'effet de drogues est un délit.

Dépistage :

- obligatoire lors d'un accident mortel,
- possible lors d'un accident corporel ou matériel,
- pour toute infraction grave (vitesse, ceinture...),
- en cas de simple contrôle routier.

Sanctions

- Drogues
- Amende maximum _____ 4 500 €
- Retrait de points _____ 6
- Suspension ou annulation du permis de conduire _____ maxi 3 ans
- Immobilisation du véhicule.

info +

Sur la route, chaque année, la consommation de cannabis est la cause d'environ 115 décès.

* En cas de comparution devant le tribunal par décision du Procureur de la République ou de contestation de l'amende forfaitaire.



ÉCO-CONDUITE

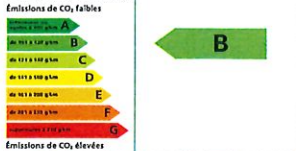
Un mode de conduite sûr, permettant de moins consommer, de réduire les accidents et l'impact sur l'environnement.

Consommation de carburant et émission de CO₂

Marque : VOITURE
Modèle : XXX
Version : SP 1.4 HDI
Énergie : Diesel

Consommation de carburant
4,2 l/100 km
Consommation urbaine : 5,3 l/100 km
Consommation hors ville : 3,6 l/100 km

CO₂ Le CO₂ (gaz de carbone) est responsable du réchauffement climatique.
110 g/km



La consommation de carburant et les émissions de CO₂ d'un véhicule sont fonction non seulement de son rendement énergétique, mais également de son comportement au volant et de ses facteurs techniques. Les informations sur les consommations de carburant et les émissions de CO₂ de tous les modèles de voitures particulières neuves, inscrites dans le guide de l'ADEME, peuvent être obtenues gratuitement dans tous les points de vente, auprès de l'ADEME et consultées sur le site Internet : www.ademe.fr

Un véhicule propre consomme moins et pollue moins !

Limiter l'usage des accessoires consommateurs d'énergie, comme la climatisation, permet de réaliser des économies de carburant.

Un entretien régulier et suivi assure le bon fonctionnement du véhicule et moins de consommation de carburant.

À surveiller : - les niveaux des différents liquides, - le gonflage des pneus...

info +

Des pneumatiques sous-gonflés entraînent une surconsommation d'environ 3 % pour un déficit de seulement 0,3 bar.

Un style de conduite qui peut faire toute la différence :

- Appuyer franchement sur la pédale d'accélération et changer de vitesse plus rapidement.
- Maintenir une allure constante et circuler sur le rapport de vitesse le plus élevé.
- Éviter les arrêts, les départs et les accélérations superflus.
- Maintenir les distances de sécurité et anticiper les situations pour ne pas subir.
- Réduire sa vitesse.

info +

Sur autoroute, rouler à 120 km/h au lieu de 130 km/h permet d'économiser en moyenne 1 litre tous les 100 kilomètres.



ÉCOMOBILITÉ

Choisir et adapter ses modes de transport pour respecter l'environnement.

Circuler autrement

Trajets courts : marche à pied, vélo, rollers ou trottinette n'ont que des avantages. C'est bon pour la santé, bon pour le porte-monnaie et la nature est préservée.

Trajets longs : mutualiser les trajets (partager son véhicule personnel, prendre les transports en commun...).

Différents modes de transport peuvent se combiner :



info +

À pied, 1 km = 12 mn
À vélo, 3 km = 12 mn

Les parkings relais en périphérie des villes permettent de laisser son véhicule pour prendre les transports en commun.



Organiser ses trajets

Utiliser sa voiture de manière rationnelle :

- Réserver sa voiture aux trajets longs et indispensables.
- Adopter un mode de conduite économique.
- Grouper les rendez-vous pour optimiser les déplacements.
- Utiliser une voiture adaptée au trajet.
- Mutualiser les transports pour l'école, le travail, les loisirs...
- S'informer des conditions de circulation pour choisir son heure de départ et son parcours, pour éviter les embouteillages.

info +

7j/7 et 24h/24 les services d'autopartage permettent de louer un véhicule au besoin, pour tous ceux qui utilisent un véhicule de manière ponctuelle.

E

ENFANTS

Le conducteur est responsable du bon usage de la ceinture ou du siège enfant pour ses passagers de moins de 18 ans.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être attachés dans un dispositif de retenue homologué et adapté :



de 0 à 9 mois
(- de 9 kg)
Porte-bébé dos vers l'avant du véhicule



9 mois à 3/4 ans
(de 9 kg à 18 kg)
Siège baquet



3/4 à 10 ans
(+ de 15 kg)
Rehausseur

Sanction

- Amende forfaitaire _____ 135 €

info +

L'airbag passager avant doit être désactivé pour installer un bébé dans un siège dos à la route.

F

FATIGUE

Faire une pause dès que le besoin se fait sentir!

Des signes à ne pas prendre à la légère :

- paupières lourdes,
- picotements des yeux,
- raideur dans la nuque,
- douleurs dans le dos,
- besoin incessant de bouger,
- engourdissement des jambes,
- regard qui devient fixe,
- bâillements répétés,
- difficulté à se concentrer.

info +

Les risques de somnolence augmentent la nuit entre 2 h et 5 h, et après le déjeuner entre 13 h et 15 h. Ces périodes correspondent à un besoin physiologique de dormir.

I

IMMATRICULATION

Un numéro à vie pour le véhicule.

Des plaques blanches à l'avant et à l'arrière.

- Un numéro à vie pour le véhicule.
- Affichage d'un identifiant territorial sur la plaque.



Logo de la région

N° du département

Une voiture achetée ou vendue garde son numéro d'origine. Seule peut être modifiée la référence locale.

info +

AB
344 C



L'immatriculation de tous les cyclomoteurs est obligatoire.

P

PERMIS PROBATOIRE

Un capital initial de 6 points.

Au début 6 points, les 6 points restants sont acquis à raison de 2 points par an pendant 3 ans (3 points par an pendant 2 ans si AAC).

Si des points sont perdus pendant la période probatoire, le système de gain progressif des points est suspendu : le capital demeure tel qu'il est après le retrait de points.

Le capital sera alors porté automatiquement à 12 si le conducteur n'a subi aucun retrait de points pendant un délai de 3 ans.

info +

Un service en ligne, "télépoints", permet aux conducteurs de consulter à tout moment le nombre de points restant sur leur permis. Ce service est accessible depuis le site : www.interieur.gouv.fr

P

POINTS

Un capital maximal de 12 points.

Le retrait de points est de 6 pour un délit.



Le retrait de points varie de 1 à 6 pour une contravention.

Dans le cas où plusieurs infractions sont commises simultanément, les retraits de points se cumulent dans la limite de 8.

Le conducteur qui ne perd qu'un point peut le récupérer automatiquement au bout de 6 mois, sans autre infraction ayant donné lieu à un nouveau retrait de points durant cette période.

Tant qu'il reste au moins 1 point, sur le permis, le capital peut se reconstituer totalement après un délai de 2 ans sans retrait de points.

Le délai est porté à 3 ans si l'une des infractions ayant entraîné un retrait de points est un délit ou une contravention de la 4^{ème} ou 5^{ème} classe.

info +

Suivre un stage de sensibilisation aux causes et aux conséquences des accidents de la route permet de récupérer jusqu'à 4 points (1 seul stage par an).

P

PORTABLE

L'usage d'un téléphone portable tenu en main en conduisant est interdit.

Sanctions

- Amende forfaitaire _____ 135 €
- Retrait de points _____ 3

Le kit mains-libres libère les mains, mais pas la tête! Une communication téléphonique dévie l'attention du conducteur quelle que soit l'utilisation du téléphone.

R

RETRAIT IMMÉDIAT DU PERMIS

Pour des raisons de sécurité!

info +

Ce retrait concerne toutes les catégories du permis de conduire.

Les forces de l'ordre procèdent au retrait immédiat du permis de conduire lorsque le conducteur :

- a une alcoolémie supérieure ou égale à 0,80 g/l de sang,
- commet un excès de vitesse égal ou supérieur à 40 km/h,
- conduit après consommation de drogues,
- est soupçonné, lors d'un accident ayant entraîné la mort d'une personne, d'avoir commis une infraction liée à la vitesse, aux règles de priorités de passage, de croisement, ou de dépassement.

R

ROND-POINT

Faciliter l'écoulement du trafic.

La position d'entrée et la trajectoire sur le rond-point dépendent de la direction choisie.



S

SANTÉ

Certains handicaps et certaines maladies rendent la conduite dangereuse.

Sont incompatibles

- avec la conduite :
- la perte de la vision d'un œil,
 - l'hypertension sévère,
 - le diabète sévère,
 - l'épilepsie,
 - la dépendance aux drogues...

Des aménagements du véhicule peuvent pallier certains handicaps et permettre de conduire : rétroviseurs bilatéraux, embrayage automatique...

Des restrictions seront mentionnées sur le permis.

info +

Chaque conducteur a une responsabilité dans l'évaluation de son état de santé et de ses capacités à conduire.

Dans certains cas, il est obligatoire de se présenter devant une commission médicale. Se renseigner auprès de la Préfecture de son département.

T

TEMPS DE RÉACTION

1 seconde en moyenne est nécessaire pour réagir!

Le temps de réagir... et l'accident est arrivé!

Parce que réagir, c'est percevoir, identifier, analyser, décider et enfin mettre en œuvre des solutions pour parer un incident.

Le temps de réaction peut augmenter: la fatigue, les soucis, les médicaments, l'alcool, la drogue... peuvent provoquer une baisse de vigilance du conducteur, et donc un temps de réaction plus long face à un événement imprévu.

Acquérir certains automatismes peut permettre de réduire le temps de réaction.

info +

Exemple: prendre l'habitude de mettre le pied devant le frein avant d'aborder une intersection...

Distance parcourue en 1 seconde:
- à 60 km/h = 16 m
- à 90 km/h = 25 m
- à 130 km/h = 36 m

T

TRIANGLE ET GILET

Un kit de sécurité!

Tous les conducteurs doivent posséder à bord de leur véhicule un gilet rétro réfléchissant et un triangle de présignalisation.

Le gilet rétro réfléchissant doit être porté par le conducteur avant de sortir de son véhicule.



Le conducteur doit placer le triangle de présignalisation sur la chaussée, dès qu'il sort du véhicule, à une distance de 30 mètres environ de celui-ci ou de l'obstacle à signaler.



Sanction

- Amende forfaitaire _____ 135 €

info +

Le port d'un gilet rétro réfléchissant est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

U

USAGERS
VULNÉRABLES

Par leur absence de protection, les piétons, les cyclistes et les deux-roues motorisés sont les premières victimes des accidents de la route.

Qui sont-ils ?



Les enfants

Temps de réaction plus long. Moins bonne appréciation du danger. Problèmes de perception dus à leur petite taille.



Les personnes âgées de 65 ans et plus

Problèmes de vision, d'audition, de motricité...



Les deux-roues

Rapidité de déplacement. Parfois peu visibles par les autres usagers.

Comment les protéger ?

Respecter les limitations de vitesse

Les limitations de vitesse ne sont pas fixées de manière arbitraire, mais calculées pour protéger les différents usagers.

Les distances d'arrêt augmentent plus vite que la vitesse : à 70 km/h, il faut 24 mètres de plus qu'à 50 km/h pour s'arrêter.

info +

En cas de choc contre un véhicule, un piéton a 90 % de chance de survie à 30 km/h contre 20 % à 50 km/h.

Rester vigilant... tout le temps !

Les accidents les plus fréquents avec les deux-roues motorisés sont le changement de direction des automobilistes, le conflit de priorité, le heurt par la moto de l'arrière de la voiture et le heurt frontal (dépassement ou déport).

info +

1,50 mètre : c'est l'espace minimum que doivent laisser les automobilistes lorsqu'ils dépassent un cycliste en rase campagne.

V

VITESSE

Le respect des limitations de vitesse permettrait de sauver 900 vies environ par an.

			Brouillard moins de 50 m de visibilité	
Agglomération 				
Hors agglomération 				
				
Chaussées séparées 				

Sanctions

Pour un excès de vitesse :

■ Inférieur à 20 km/h

- Amende forfaitaire _____ 68* ou 135 €
- Retrait de point _____ 1

■ Entre 20 et 49 km/h

- Amende forfaitaire _____ 135 €
- Retrait de points _____ 2 à 4
- Suspension du permis de conduire** à partir de 30 km/h _____ maxi 3 ans

■ À partir de 50 km/h

- Amende maximum _____ 1500 €
- Retrait de points _____ 6
- Suspension du permis de conduire** _____ maxi 3 ans
- Confiscation du véhicule.
- Stage de sensibilisation à la sécurité routière.

■ À partir de 50 km/h si récidive dans un délai de 3 ans

- Amende maximum _____ 3750 €
- Prison _____ maxi 3 mois
- Retrait de points _____ 6
- Suspension du permis de conduire** _____ maxi 3 ans
- Confiscation du véhicule.
- Stage de sensibilisation à la sécurité routière.

* Lorsque la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h.

** En cas de comparution devant le tribunal par décision du Procureur de la République ou de contestation de l'amende forfaitaire.